

Parcours 15h DDA : Réglementaire - ELCT427

Code produit : ELCT427

Niveau : Initiation

Modalité : E-learning

Durée (en heure) : 15.0

Tarif : 350,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

- Toute personne soumise à l'obligation de formation continue DDA

Prérequis :

- Aucun

Objectif

- Maîtriser le cadre réglementaire et les nouvelles exigences
- Structurer la démarche de conseil et garantir sa traçabilité
- Transformer l'obligation légale en levier de fidélisation
- Identifier les conditions d'accès et d'exercice de l'activité des intermédiaires d'assurance pour déterminer leurs obligations
- Comprendre le cadre de la DDA et ses incidences sur l'activité de distribution d'assurance
- Reconnaître les règles de la DDA renforçant la protection de la clientèle en assurance
- Comprendre les enjeux liés aux conflits d'intérêts et à la transparence des rémunérations des distributeurs d'assurance
- Déterminer le contexte de la gouvernance produit, repérer les conditions de remise des documents d'information et identifier le circuit de traitement des réclamations

pour agir en conformité avec la réglementation DDA

- Comprendre les enjeux, le cadre légal et les obligations pratiques liés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Situer le contexte juridique de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme afin de se familiariser aux enjeux de la LCBFT
- Identifier les cas de blanchiment pour analyser les situations présentant des risques
- Repérer les évolutions de la réglementation en matière de protection des données personnelles
- Savoir repérer les dossiers suspects et mettre en place des mesures de lutte contre la fraude
- Connaître les éléments de preuve de la fraude et les sanctions applicables
- Intégrer les attentes du régulateur dans les pratiques commerciales
- Identifier les règles qui encadrent les modes de distribution spécifiques

Programme de la formation

- ADEVC - Le devoir de conseil : de la conformité réglementaire à la fidélisation client (1h)
- ADOIA - Déterminer les obligations des intermédiaires d'Assurance (1h)
- ADDOC - Distinguer les différents acteurs de la distribution d'Assurance et leurs obligations (1h)
- AMRPC - Maîtriser les règles de la DDA qui renforcent la protection de la clientèle (1h)
- AAGSP - Analyser les effets de la DDA sur la gouvernance et la surveillance des produits (1h)
- ALCBF - Fondamentaux et pratique de la LCB-FT en banque, finance, assurance (1,5h)
- ADDLL - Découvrir les dispositifs législatifs pour lutter contre le blanchiment (2h)
- AASPR - Analyser les situations présentant des risques de blanchiment (1h)
- AARAP - Analyser la réglementation applicable à la protection des données (1h)
- ACDOM - Comprendre les droits et obligations en matière de protection des données (1h)
- ADLCF - Détecter et lutter contre la fraude (1h)
- APSFA - Prouver et sanctionner la fraude à l'Assurance (1h)
- AEX25 - Commission des sanctions de l'ACPR : points d'attention (0,5h)
- ACPDL - Comprendre les points de la DDA sur les procédures de l'ACPR (1h)

Consultez le programme détaillé de chaque module e-learning composant ce parcours sur notre site internet www.af2a.com

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail (formateur@af2a.com) permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques pour chacun des modules
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative : propositions d'activités favorisant l'intervention de l'apprenant
- Méthode interrogative : questions et/ou consignes permettant à l'apprenant de découvrir de nouvelles connaissances en recherchant les informations dans des ressources pédagogiques
- Méthode active : l'apprenant est amené à retrouver des informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.